



Casier judiciaire b2 rehabilitation comment sa spasse ??

Par **asiatkikil**, le **18/07/2008** à **16:13**

Bonjour a tous,

Voila mon souci j'ai été jugé pour consommation de stupefiant par ordonnance penale et aussi mon permis etant suspendu j'ai etais pris pour conduite sans permis avec recidive 2 jugement par ordonnance penale et 1 au tribunal correctionnel je n'ai eu que des amendes et 1 stage de sensibilisation.

J'aimerai savoir si tout cela va etre rehabiliter automatiquement au bout d'un certain temps dans mon casier judiciaire volet numero 2 ?les delai et les conditions ?

et j'aimerai savoir aussi si je repasse mon permis et si je paye toute mes amendes et contravention est-ce que je peux faire une demande de rehabilitation auprés du tribunal ?les condition d'acceptation de la demande et les delai ?

je souhaiterai devenir chauffeur de taxi et cela me pose un enorme probleme merci pour vos reponse cordialement

Par **Dinah**, le **22/07/2008** à **09:46**

Bonjour,

Il vous est possible de solliciter l'effacement de ces condamnations de votre bulletin n°2. Pour cela, vous devez écrire un courrier au Procureur de la République en rappelant les informations sur l'affaire (date du jugement, n° de l'affaire, nature des faits,...), et lui demandant d'examiner votre demande.

Votre demande sera examinée par le tribunal.

Bien sûr, il est dans votre intérêt de montrer au tribunal que depuis les faits vous n'avez plus commis de nouveaux faits, que vous avez payé toutes les amendes et contraventions, que vous avez votre permis,...

Par **asiatkikil**, le **24/07/2008** à **14:27**

Merci beaucoup pour ces renseignements j'vais tenter de faire le nécessaire merci bcp